

**CESER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**Séance plénière du 1<sup>er</sup> juin 2018**  
**Contribution aux consultations sur le SDAGE et le PGRI 2022-2027 du bassin**  
**Rhône – Méditerranée**  
**Déclaration de Dominique Gallet pour la CGT**

La CGT partage globalement le constat et les recommandations formulés par l'avis du CESER.

Des progrès ont été accomplis durant la période précédente (2016-2021), principalement en matière de lutte contre la pollution urbaine et l'eutrophisation, contre la pollution par les substances dangereuses et par les pesticides.

Mais l'objectif du bon état écologique fixé à 66 % des masses d'eau superficielles pour 2021 reste lointain, notamment pour le territoire Saône-Doubs où ce pourcentage est seulement à 26 %.

La lutte contre la pollution par les substances dangereuses a pris du retard avec seulement 16 % des actions de réductions terminées.

Quant à la pollution par les pesticides, elle demeure généralisée sur le bassin. L'utilisation des produits phytosanitaires ne baisse pas sur le long terme, depuis 2009, bien au contraire.

Il y a urgence à agir sur ces différents facteurs, éventuellement par la loi et les normes si la conviction ne suffit pas.

Dans notre région, la filière comté, filière d'excellence, occupe une place à part. Elle apparaît victime de son succès. Ainsi une étude, réalisée par l'Université de Franche-Comté<sup>1</sup>, a établi que la production de comté était la principale source de pollution des rivières du massif du Jura et notamment de la Loue. La filière Comté a réagi vigoureusement très récemment, mai 2021, avec l'adoption d'un nouveau cahier des charges qui vise à améliorer les pratiques de la production agricole avec plusieurs mesures phares. La filière étant emblématique de notre région, il lui appartient de résoudre rapidement ces problèmes et de présenter un bilan environnemental positif.

De manière générale, comme le rappelle la conclusion de la contribution du CESER, l'eau est un bien commun, aux multiples usages, qu'il convient de sauvegarder tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs, mais aussi de partager de manière équitable. Elle mériterait à elle seule un travail de notre CESER sur ses usages, ses enjeux dans un contexte de changement climatique avéré.

Pour la CGT, cette contribution participe à cet objectif.

La CGT votera donc cet avis.

---

<sup>1</sup> Etude « 2012-2020 : Bilan d'étude sur l'état de santé des rivières karstiques en relation avec les pressions anthropiques sur leurs bassins versants » réalisée par le laboratoire Chrono-Environnement CNRS-UFC, co-financée par la région Bourgogne-Franche-Comté, le département du Doubs et l'agence de l'eau.

